

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPERIMENTAL  
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

**SEANCE DU 8 JUILLET 2021**

**DELIBERATION N° 2021-078**

**Objet :** Tarifs remisés de location d'installations sportives du campus Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 175, 176 et 177 ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-29 du 11 mars 2020 relative aux tarifs de mise à disposition des locaux du campus Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives – STAPS ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

**Entendu** l'exposé de Mme Anne VUILLEMIN, Directrice de l'EUR HEALTHY.

**Valide** les tarifs remisés de mise à disposition des installations sportives du campus Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS, accordés par l'EUR HEALTHY comme annexés à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 31 voix pour et 2 abstentions.**

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **33**

Four le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation  
Le Vice-Président  
Conseil d'Administration  
  
Marie DALLOZ

Fait à Nice, le 8 juillet 2021

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2021-078**  
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE : 15 JUILLET 2021  
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE :

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :  
***En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.***

**EUR HEALTHY - CAMPUS STAPS - TARIFS REMISES**

<b>ORGANISME</b>	<b>DUREE TOTALE</b>	<b>INSTALLATION</b>	<b>CRENEAU SOLLICITE</b>	<b>TARIF HT VOTE EN CA</b>	<b>% REMISE</b>	<b>TARIF HT REMISE</b>
OLYMPIQUE GYMNASTE CLUB (OGC NICE)	1/09/2021 au 30/06/2022	GYMNASE	HEURE	100 €	50 %	50 €
			1/2 JOURNEE	400 €	62 %	150 €
			JOURNEE	800 €	68,75 %	250 €
PRACTICE SOCCER ACADEMY	1/09/2021 au 30/06/2022	GYMNASE	HEURE	100 €	50 %	50 €
			1/2 JOURNEE	400 €	62 %	150 €
			JOURNEE	800 €	68,75 %	250 €
AVENIR GYM CÔTE D'AZUR	1/09/2021 au 30/06/2022	GYMNASE	HEURE	100 €	50 %	50 €
			1/2 JOURNEE	400 €	62 %	150 €
			JOURNEE	800 €	68,75 %	250 €
NICE CÔTE D'AZUR ATHLETISME (NCAA)	1/09/2021 au 30/06/2022	GYMNASE	HEURE	100 €	50 %	50 €
			1/2 JOURNEE	400 €	62 %	150 €
			JOURNEE	800 €	68,75 %	250 €
OLYMPIQUE NICE NATATION (ONN)	1/09/2021 au 30/06/2022	GYMNASE	HEURE	100 €	50 %	50 €
			1/2 JOURNEE	400 €	62 %	150 €
			JOURNEE	800 €	68,75 %	250 €
COMITE DEPARTEMENTAL SPORT ADAPTE 06 (CDSA06)	1/09/2021 au 30/06/2022	GYMNASE	HEURE	100 €	50 %	50 €
			1/2 JOURNEE	400 €	62 %	150 €
			JOURNEE	800 €	68,75 %	250 €
FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL - COMITE 06	1/09/2021 au 30/06/2022	MUR D'ESCALADE	HEURE	50 €	56 %	22 €
			1/2 JOURNEE	200 €	67 %	66 €
			JOURNEE	400 €	67 %	132 €